

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE PERRÉON

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le 14/09/2026
ID : 069-216901512-20260910-DELIB_2026_41-DE

N° DELIB_2026_41

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 19
VOTES : Contre 1 Pour 15 abstention 3

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de LE PERRÉON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Andrée CHOPIN.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2026

Présents : MM. Marie-Andrée CHOPIN, Jean-Noël FAVROT, Pascale MEUNIER, Robert EMMETIÈRE, Laurence BERERD, Guy REZIG, Sandra BAILLY, Cédric SÉDILLEAU, Émilie CHASSAGNE, Christina POLIDORI, Yannick JACQUET, Valentin CHASSAGNE, Donatien VERMOREL, Étienne DESCOMBES, Karine LACROIX, Jérémy GIROUD, Michael SAINT-ANDRÉ

Absents excusés : Christèle DEL CAMPO (a donné pouvoir à Marie-Andrée CHOPIN), Olga BONNIER CROSO (a donné pouvoir à Jean-Noël FAVROT)

Mme Pascale MEUNIER a été élue secrétaire

OBJET : APPROBATION DU PLAN LOCAL DE MOBILITÉ (PLM) 2026-2040 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 ;

Vu le Plan Local de Mobilité 2026-2040 arrêté par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône le 17 décembre 2025 ;

Vu le document d'arrêt du projet de PLM transmis pour avis aux communes, présentant les orientations stratégiques en matière de mobilités durables, d'intermodalité, de modes actifs, de mobilité solidaire et de logistique urbaine ;

Considérant que ce plan constitue le cadre stratégique de mobilité à l'échelle du territoire communautaire et qu'il s'inscrit en cohérence avec les documents de planification existants ;

Considérant toutefois que les élus de la commune souhaitent exprimer une réserve concernant la suppression de la desserte en bus entre La Creuse et Le Bout du Monde, suppression qui contraint désormais les parents à acheminer leurs enfants jusqu'au centre-bourg ;

Considérant que cette modification impacte un nombre important d'enfants et génère des difficultés d'organisation pour les familles concernées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

D'APPROUVER, avec la réserve exprimée ci-dessus, le Plan Local de Mobilité 2026-2040 tel qu'arrêté par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône le 17 décembre 2025.

La présente délibération sera transmise à la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône pour intégration dans la procédure réglementaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Marie-Andrée CHOPIN

Secrétaire de séance,

Pascale MEUNIER

